

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 avril 2021

FIN DE VIE - (N° 4042)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION

SOUS-AMENDEMENT

N ° 3660

présenté par
Mme Ménard

à l'amendement n° 3043 de M. Falorni

AVANT L'ARTICLE PREMIER

Substituer aux mots « être humain », les mots « personne majeure »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il convient de préciser que la personne mineure ne peut avoir accès à l'euthanasie afin d'éviter les dérives constatées en Belgique.